

PERMIS D'INHUMER

République Française

Nous, Maire, Officier de l'Etat Civil (1) de la Commune de

Vu la déclaration à nous faite du décès de (2)

né(e) le à

profession

domicilié(e)

et de

survenu le à heure(s) ;

Vu le certificat de décès établi par , Docteur en médecine;

Vu les articles L 2213-7 à L 2213-15 et R 2213-31 à R 2213-33 du code général des collectivités territoriales

Autorisons l'inhumation du défunt, ci-dessus désigné,

à partir du à heure(s)

En mairie, le

(ou l'Officier de l'Etat Civil)

Signature et cachet

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Prénoms et nom.